

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI LE 18 DÉCEMBRE 2023

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le lundi le 18 décembre 2023 à 19h15 étaient présents :  
Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, William St-Cyr, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

23-12-11172

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**2. Adoption du règlement #23-711 « Taux de taxes foncières générales et tarification des services pour l'année 2024 »**

ATTEND QU'une présentation du règlement et qu'un avis de motion ont dûment été donnés à la séance ordinaire du 4 décembre 2023 ;

23-12-11173

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Que la Municipalité de L'Ange-Gardien adopte le règlement #23-711 « Taux de taxes foncières générales et tarification des services pour l'année 2024 » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.

**3. Acceptation des comptes à payer**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la greffière-trésorière.

23-12-11174

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 117 978.83\$ et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Subvention accordée pour le programme d'aide Véloce III- Volet 3 Entretien de la Route Verte**

Attendu que L'Ange-Gardien a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide Véloce III- Volet 3 Entretien de la Route Verte ;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au programme ;

Attendu que le réseau cyclable pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au programme ;

23-12-11175

En conséquence, il est proposé par Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil de L'Ange-Gardien approuve les dépenses d'un montant de 25209.44 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur l'état des dépenses présenté, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, soit sur la piste cyclable de la municipalité de L'Ange-Gardien pour le dossier #21040, pour une subvention de 8 750\$.

**5. Subvention accordée pour le programme d'aide Véloce III- Volet 1 Développement de la Route verte et de ses embranchements**

Attendu que L'Ange-Gardien a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide Véloce III- Volet 1 Développement de la Route Verte et de ses embranchements ;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au programme ;

Attendu que le réseau cyclable pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au programme ;

23-12-11176

En conséquence, il est proposé par Diane Giguère, conseillère, que le conseil de L'Ange-Gardien approuve les dépenses d'un montant de 14527.09 \$ relatives aux

travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur l'état des dépenses présentées, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, soit sur la piste cyclable de la municipalité de L'Ange-Gardien pour le dossier #21040, pour une subvention de 5842\$.

**6. Subvention accordée pour les travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures routières locales (PAVL-2021)**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière, pour un montant subventionné de 1 507 251\$ ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 18 juin 2021 au 6 novembre 2023; ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

23-12-11177

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil de la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**7. Affectation de surplus accumulé à l'exercice 2023**

CONSIDÉRANT qu'à l'adoption du budget 2023, les taux de refinancement de la dette à long terme demeuraient inconnus et que les coûts se sont révélés plus élevés que prévus ;

23-12-11178

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien affecte un montant de 250 000 \$ du surplus accumulé au budget courant de l'exercice 2023, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**8. Renouvellement de l'entente administrative de la RAEU pour 2024 à 2028**

23-12-11179

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien propose le renouvellement de l'entente administrative avec la RAEU pour les cinq prochaines années : 8460\$/2024, 8560\$/2025, 8660\$/2026, 8760\$/2027 et 8860\$/2028, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**9. Période de questions**

**10. Levée de la séance**

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

23-12-11180

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h20, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Directrice générale / Greffière-trésorière